



CHARTE GRAPHIQUE

1. INTRODUCTION

La charte graphique du réseau "Points Noeuds" de la Province de Namur est un document de référence définissant des règles afin de garantir l'application et l'utilisation correcte de son logo.

La charte permet d'assurer la pérennité et la reconnaissance du réseau à travers tous ses outils de communication. Dés lors, il est obligatoire de renseigner sur quelque support que ce soit, l'appartenance au projet et, par la force des choses, à la Province de Namur.

2 Généralités	p.4
3 La zone d'exclusion	p.5
5 Les couleurs.....	p.6
5 Les déclinaisons colorimétriques	p.8
6 Les interdictions	p.10



2. GÉNÉRALITÉS

Il est important que le logo s'adapte à l'ensemble des supports de communication qui assureront la promotion du réseau cyclable points-nœuds de la province de Namur.

Il est composé de la typographie «Points Noeuds» et de la baseline «de la Province de Namur».

Une taille minimum de 20 mm de longueur et de 9 mm de hauteur (soit un rapport de 2,2) est obligatoire afin de permettre une parfaite visibilité du logotype.

Le choix des éléments graphiques est adapté à la philosophie des points-noeuds. Les points dans le corps de texte en sont les représentants. Les deux cercles entourant la typographie sont deux roues formant le symbole de l'infini qui illustre la particularité de ce type de réseau pouvant s'étendre indéfiniment.

3. LA ZONE D'EXCLUSION

Peu importe la version utilisée, le logo doit pouvoir respirer. Il possède donc une zone d'exclusion dans laquelle AUCUN autre élément (graphique ou textuel) ne pourra apparaître. Dans l'exemple ci-dessous, elle est illustrée par la zone grise et représente 1/8 de la largeur du logo.

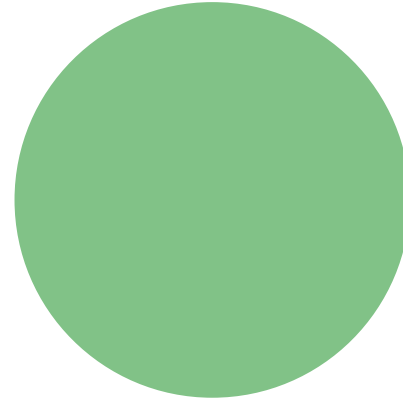


4. LES COULEURS

Le logo est basé sur deux couleurs. Le choix de celles-ci s'est porté sur le vert et le bleu qui rappellent des éléments naturels (le ciel, l'eau, les plantes, ...). De cette manière on met l'accent sur le retour à la mobilité douce et la forte conviction écologique du projet.

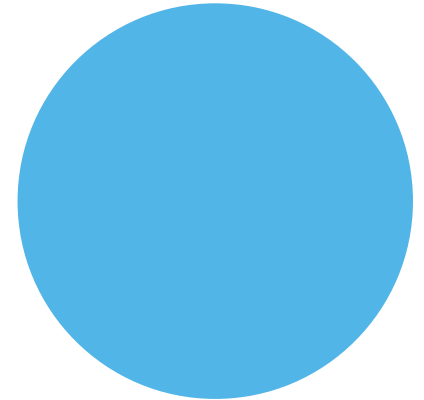
Dans le cadre des éléments graphiques du logo, ces deux couleurs sont utilisées en dégradé d'une part (les grands cercles) et en ton uni d'autre part (les points dans le corps de texte).

L'utilisation du logotype en positif et dans ses couleurs de base doit être privilégiée par rapport aux versions négatives. La version Pantone ou quadrichromique dépend du type de support imprimé.



vert

C55 M0 J59 N0
R129 V194 B135
#81C287



bleu

C64 M10 J0 N0
R81 V181 B231
#51B5E7

5. LES DÉCLINAISONS COLORIMÉTRIQUES

Il faut veiller à assurer la bonne lisibilité du logotype en le positionnant sur un fond suffisamment contrasté. Les textures légères sont autorisées pour le fond mais la lisibilité doit primer. Il y a donc trois possibilités

1. En couleur sur fond blanc uniquement (à privilégier)



2. En noir sur les fonds clairs



3. En blanc sur les fonds foncés



Quelques exemples d'utilisation colorimétrique interdite :

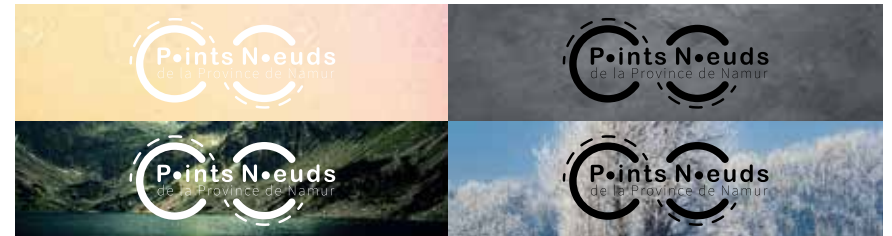
- Il est interdit de changer les couleurs du logo



- Il est interdit d'utiliser le logo couleur sur un fond autre que le blanc



- Il est interdit d'utiliser les logos unis avec un fond du même ton (clair sur clair ou foncé sur foncé) ainsi que sur des fonds altérant leur lisibilité.



6. LES INTERDICTIONS

Toutes modifications du logotype au niveau couleurs, dimensions ou agencement sont strictement interdites (voir exemples ci-dessous). Le logotype téléchargé via internet, sur un site non officiel est formellement proscrit. Il ne pourra en aucun cas être placé en mauvaise résolution sur un quelconque document.

Quelques exemples d'interdictions :





Rue Henri Blès 190c
5000 Namur

voiries@province.namur.be
velo.province.namur.be